



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 013-211300538-20230405-2023_25_SG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Avril 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

28 mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

M. Julien BONINO a donné procuration à Mme Roxane TIBALDI
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absente sans pouvoir : Marie DUCHER

Secrétaires de séance : Vincent DAVAL & Philippe PIGNET

Objet de la délibération : Suppression d'emplois permanents et non permanents et création d'emplois permanents. Mise à jour du tableau des effectifs.

2023_25_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.313-1 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 27/02/2023 ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines du 23 mars 2023 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Il convient d'acter la **suppression** des emplois suivants :

EMPLOIS PERMANENTS			
Emploi	Grade associé	Catégorie	Durée hebdomadaire
Policier municipal	Gardien brigadier	C	Temps complet
Policier municipal	Brigadier-chef principal	C	Temps complet
Agent voirie espaces publics	Adjoint technique	C	Temps complet
ASVP	Adjoint technique	C	Temps complet
Agent polyvalent ST	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
Agent polyvalent ST	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
Chef équipe propreté ST	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
Agent polyvalent vie éducative	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
Chef équipe installations de loisirs	Agent de maîtrise	C	Temps complet
Chef équipe installations de loisirs	Agent de maîtrise principal	C	Temps complet
Instructeur ADS	Adjoint administratif	C	Temps complet
Gestionnaire RH	Adjoint administratif	C	Temps complet
Secrétaire administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
Informaticien	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
Directeur des ressources humaines	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
Directeur urbanisme et foncier	Rédacteur	B	Temps complet
Directeur vie éducative	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	Temps complet
Directeur urbanisme et foncier	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	Temps complet
EMPLOIS NON PERMANENTS			
Emploi	Grade associé	Catégorie	Durée hebdomadaire
Gestionnaire finances	Adjoint administratif	C	Temps complet
Gestionnaire festivités	Adjoint administratif	C	Temps complet
Gestionnaire RH	Adjoint administratif	C	Temps complet
Agent polyvalent des ST	Adjoint technique	C	Temps complet

Il convient de déterminer la création des emplois permanents suivants

EMPLOIS PERMANENTS			
Emploi	Grade associé	Catégorie	Durée hebdomadaire
2 Agents polyvalents vie éducative	Adjoint technique	C	Temps complet
1 Agent polyvalent ST	Adjoint technique	C	Temps complet
1 Chef équipe bâtiments	Adjoint technique	C	Temps complet
1 Secrétaire administrative chargé d'accueil	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
1 Directeur des ressources humaines	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	Temps complet

Ces emplois créés pourront être pourvus par des agents contractuels :

- 1^{er} cas : Pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

- 2^{ème} cas : Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté : (Pour rappel : « Nature des fonctions » : c'est le cas lorsqu'il s'agit de pourvoir un emploi exigeant des compétences hautement spécialisées et que l'administration ne parvient pas à trouver au sein des membres du cadre d'emplois concerné le candidat idoine ou « besoins des services » : lorsqu'il n'a pas été possible de pourvoir par un fonctionnaire, faute de candidats aux concours ou à la mobilité, et que la continuité du service impose de pourvoir rapidement le poste)

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L.332-8 du CGFP pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Votes :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

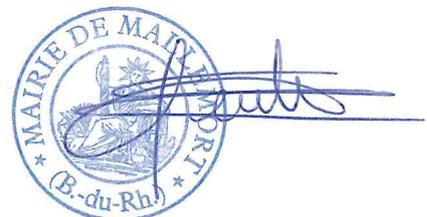
Modifie et Approuve le tableau des effectifs joint en annexe.

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE

Maire de Mallemort



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 013-211300538-20230405-2023_25_SG-DE